

SANS
VALEUR

LEGALE



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

Le 30 AOUT 2011
2011/A/2669

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC VANNES RP DU PARGO, 56 AVENUE DE LA MARNE 56000 VANNES déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 15 000,00 €.

M. Cyril Pierre JAN, représentant de la société 3A COURTAGE PLUS S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe CENTRE D AFFAIRES VANNETAIS 10 RUE DU DOCTEUR JOSEPH AUDIC 56000 VANNES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Cyril Pierre JAN	75	7 500 €
Magali EDET	75	7 500 €
Total : 150		Total : 15 000,00 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30047 14306 00020179502 51

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

La présente attestation est établie en double exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

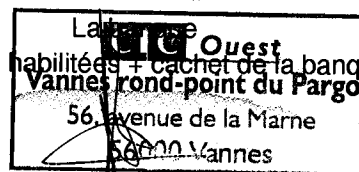
Le 26 août 2011

Le déposant
"lu et approuvé" + signature

JST14

lu et approuvé

signatures habilitées + cachet de la banque



lu et Approuvé